



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS

DU

CONSEIL MUNICIPAL

DU

15 NOVEMBRE 2021

OBJET : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de procéder au versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Avenir Cycliste de Catenoy.

L'an deux mil vingt et un,
le quinze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Monsieur BARRIER, Monsieur NÉRIN (arrivée à 19h09), Madame LENOIR, Monsieur CORTÈS, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur JOZEFOWICZ,, Monsieur LAMAAIZI, Monsieur COSSON, Madame CROS, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur LTEIF, Madame AFFDAL-PUTFIN (départ à 20h20).

Etaient absents :

Madame SEBIH, absente excusée ayant donné pouvoir à Madame CORFMAT.
Madame BOUZAKNOUN, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur BRUVIER.
Madame SEBIH, absente excusée ayant donné pouvoir à Madame CORFMAT.
Madame MOREL, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur NÉRIN.
Monsieur LOUIS, absent excusé donne pouvoir à Madame BRETON.
Monsieur VERCOSTRE, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur LAMAAIZI.
Madame CROS, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur LAMAAIZI.
Madame AFFDAL-PUTFIN, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur LTEIF.

Monsieur Brigitte BÉRAULT est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil,

Considérant la course cycliste UFOLEP organisée annuellement dans la ville à l'occasion de la fête municipale, discutée en l'espèce le samedi 11 septembre dernier, par l'association Avenir Cycliste de Catenoy,

Considérant que cette organisation a entraîné des frais supplémentaires pour l'association,

Considérant la demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €uros adressée par l'association Avenir Cycliste de Catenoy à la Ville de Mouy afin de pallier les frais incombant à cette organisation,

Considérant que cette manifestation contribue à l'animation de notre territoire communal,

Délibère

Article 1 : Attribue à l'association Avenir Cycliste de Catenoy une subvention exceptionnelle de 500,00 €uros.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Mouy, pour exécution, Monsieur le Président de l'association Avenir Cycliste Catenoy pour notification et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Date de convocation : 08/11/2021

Date de l'affichage : 17/11/2021

N° : 71/21

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Le Maire soussigné, ATTESTE

Que la présente délibération a été reçue

En sous-Préfecture le : 23/11/2021

Publié le : 24/11/2021

Pour le Maire et par délégation

la Directrice Générale des Services

Laetitia LHERMITTE

